

Document type

à télécharger, à compléter, puis à joindre au formulaire

Financement demandé à la Ville de Paris (en K€, TTC)

Ce budget doit être établi dans la limite des sommes indiquées dans le règlement de l'appel à projets, c'est-à-dire 250 000 € par projet pour 4 ans maximum, avec un plafond de 62 500 € par an.

	Dépenses d'investissement (hors personnel)	Dépenses de personnel	TOTAL
1 ^e année			
2 ^e année			
3 ^e année			
4 ^e année			